

2023\_18

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 10 mars 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité Syndical : vendredi 3 mars 2023

Présents :

ARIBAUD Jean Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglo), BARDIES Pierre (Communauté de Communes du Limouxin), DURAND Pierre (Communauté de Communes du Limouxin), COSTES Alain (Communauté de Communes du Limouxin), MOUNIE Denis (Communauté de Communes du Limouxin), PALOMINO Marie Christine (Communauté de Commune du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), AUTHIER André (Communauté de Communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de Communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de Communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de Communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de Communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de Communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de Commune de Pyrénées Audoises), CALVI Daniel (Communauté de Commune de Pyrénées Audoises), CHANAUD Alain (Communauté de Communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de Communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, MOREL Sabrina et BONNET David secrétaires du SMAH HVA,

Jean- Louis CARBONNEL a été élu secrétaire de séance.



2023\_18

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical  
du 10 mars 2023**

**Objet de la délibération :**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 SUR LA BASE D'UN  
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) aux communes et plus généralement aux collectivités comptant 3500 habitants et plus (L.2312-1 du CGCT) avant le budget primitif. Il précise que les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211.36.

Monsieur le Président rappelle également que l'article 107 de la loi « NOTRé » impose que ce débat s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Monsieur le Président rappelle enfin que le ROB 2023 a été envoyé à tous les délégués du syndicat. Puis il engage le débat d'orientation budgétaire (DOB) en s'appuyant sur le rapport d'orientations budgétaires qui comprend pour mémoire **des éléments de structuration** (la présentation de la structure, le périmètre d'intervention du syndicat, son objet statutaire, la contribution financière des membres, l'adhésion au SMMAR, ...), **les orientations budgétaires pour 2023** tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes. Un récapitulatif des divers **engagements pluriannuels** est également intégré énumérant les actions prévues dans le Contrat BV et le PAPI,... Ce rapport présente aussi **la gestion des emprunts et de la dette**. Pour finir, un point sur **l'effectif de la structure** est exposé.

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à débattre sur les orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à **l'unanimité**

**VALIDE** le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ainsi présenté en séance,

**DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 à Monsieur le Président comme en dispose les articles du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.



**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la Haute  
Vallée de l'Aude,**